



**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 14 OCTOBRE 2020**

Date de convocation : 8 octobre 2020

Date d'affichage de la convocation : 8 octobre 2020

Nombre de Conseillers Municipaux : 23

Nombre de Présents : 19

Nombre de Votants : 22

\*\*\*

Le 14 octobre 2020 à 18h30, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Mme Géraldine THERY, Maire de la Commune de Saint-Léger-Du-Bourg-Denis.

**Etaient Présents :** Madame Géraldine THERY, Monsieur François WENDER, Madame Sophie BOUCQUIAUX, Monsieur Pascal GARIN, Madame Catherine GESTIN, Monsieur Lionel FOSSARD, Madame Nathalie HAGUE, Madame Fabienne CHABOT, Monsieur André LAURENT, Madame Stéphanie LE FUR, Monsieur Alain DUPUIS, Madame Anita LEVEQUE, Monsieur Tony VAUCHE, Madame Jacqueline BACOUILLARD, Monsieur Régis BETHENCOURT, Madame Maud VAUBAILLON, Monsieur Dominique MORAINVILLE, Monsieur Yann QUEVAL, Monsieur Thomas GILLON.

**Etaient Absents :** Monsieur Willy OPITZ.

**Etaient absents excusés :** Monsieur Jean-Louis BARY (Pouvoir Madame Géraldine THERY), Monsieur Michel BOUCLY (Pouvoir Madame Fabienne CHABOT), Madame Muriel BAZIRE (Pouvoir Monsieur Pascal GARIN).

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur François WENDER, est élu Secrétaire de Séance.

**RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 24 septembre 2020 ;
2. Annulation de la délibération n°2020/34 : Révision des tarifs communaux.

**Question 1 : Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 24 septembre 2020**

**Le conseil municipal n'ayant aucune remarque à formuler, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.**

**Question 2 : Annulation de la délibération n°2020/34 : Révision des tarifs communaux**

Madame le Maire explique que, suite aux remarques de l'opposition en ce qui concerne la nouvelle tarification police en termes de frais d'inhumation et dans l'attente des réunions des commissions finances et jeunesse, il est proposé de voter l'annulation de la délibération n° 2020/34 prise lors du précédent conseil.

Madame le Maire donne lecture de la délibération ci-dessous :

**CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LEGER-DU-BOURG-DENIS**

**Séance du 14 octobre 2020**

**Annulation de la délibération n°2020/34 relative à la révision des tarifs communaux**

**Délibération n° 2020/39**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2020/34 du 24 septembre 2020 ayant pour objet la révision des tarifs communaux ;

VU l'exposé de Madame le Maire ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

**DECIDE**

2020/88

**ARTICLE 1 :** D'annuler la délibération n°2020/34 relative à la révision des tarifs communaux.

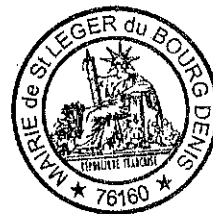
**ARTICLE 2 :** De régulariser les factures émises entre le 24 septembre 2020 et le 14 octobre 2020 en appliquant les anciens tarifs.

**ARTICLE 3 :** Ampliation de cette présente délibération sera transmise au comptable public.

**ARTICLE 4 :** Les services sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'application de cette présente délibération qui sera transmise et publiée en forme légale.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h41.**



*[Handwritten signature]*